



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 10 septembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C
SULLI Bruno représenté par DEBIAIS V

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°112

Rapporteur : Caroline DELPHIN

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE RENE ANDRAULT ET DU GYMNASE EMILE ANDRAULT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELERAULT – PAUSE MERIDIENNE ECOLE JOLIOT CURIE .

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie est de 2h (de 12h à 14h) depuis le 3 septembre 2018 au vu du nombre d'enfants qui mangent à la cantine.

La collectivité a décidé de proposer des activités aux enfants sur ce temps. Néanmoins, les activités à caractère sportif ne peuvent être organisées dans la cour de l'école.

C'est pourquoi, le stade René Andrault et le gymnase Emile Andrault sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault depuis la rentrée scolaire 2018-2019 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h pour y accueillir les enfants .

Il convient donc de signer le renouvellement de la **convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs** pour l'année scolaire en cours. La convention est conclue pour une période allant du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021.

Cette mise à disposition est consentie à **titre gracieux**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention telle que jointe à la présente et d'autoriser M le Maire à la signer.

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de Grand Châtelleraut relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 24 septembre 2007 relative au règlement d'utilisation des équipements sportifs communautaires,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer du stade et du gymnase durant la pause méridienne de l'école Joliot Curie pour y organiser des activités sportives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du stade René Andraut et du gymnase Émile Andraut de 12h à 14h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 telle que jointe à la présente ;
- d'autoriser M le Maire à la signer.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

